



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

-----

N°2024-504

Objet : Quai Surcouf – rue de Vannes (au droit du Campus E.S.P.R.I.T Industries)  
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la nouvelle demande en date du 5 juillet 2024, présentée par l'entreprise Siprope – ZA du Bois Vert – rue Barthélémy Thimonnier – 56800 Ploërmel, pour permettre le nettoyage de la vitrerie extérieure du bâtiment Campus E.S.P.R.I.T Industries,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette intervention, il y a lieu, Quai Surcouf et rue de Vannes, d'interdire le stationnement des véhicules au droit du Campus E.S.P.R.I.T Industries, à compter du mardi 27 août 2024, à partir de 7h00 et ce jusqu'au mercredi 28 août 2024 à 18h00,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le bon déroulement de l'intervention citée ci-dessus, Quai Surcouf et rue de Vannes, le stationnement des véhicules sera interdit au droit du Campus E.S.P.R.I.T Industries, à compter du mardi 27 août 2024, à partir de 7h00 et ce jusqu'au mercredi 28 août 2024 à 18h00.

**ARTICLE 2** : L'entreprise Siprope sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Aménagement, de la Transition Écologique et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 6 août 2024

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué

à l'Occupation de l'Espace Public

